

Accompagnement Méthodologique du dossier VAE (parcours droit commun)

L'objectif de l'accompagnement VAE est d'aider le candidat à expliciter ses expériences, c'est-à-dire à en parler, à les décrire et à les formaliser en précisant leurs contextes d'exercice et les ressources mobilisées.

CLIPS Formation
7 rue des cerisiers
76190 Ste Marie des
Champs

Maison des Compétences
Rue du Manoir
76170 Lillebonne

Pour tous renseignements :

Aurélié LEMONNIER

Référente site

02.77.17.01.40

aurelie.lemonnier@clips-formation.com

Béatrice DEHONDT

Chargée de relations Entreprise

02.35.38.17.77

beatrice.dehondt@clips-formation.com

Accessibilité

Personnes en Situation de Handicap (PSH)

Des adaptations pourront vous être proposées sur le dispositif

Référent Handicap :

benjamin.pochon@clips-formation.com



20 à 24 heures selon le financement



Calendrier:

Entrées et sorties permanentes



Financements : Région, CPF, Transitions Pro...

Pour plus d'informations, nous consulter



Site CLIPS Formation

Pré-requis à l'accompagnement :

Etre recevable au diplôme

Vous avez obtenu votre recevabilité ?
CLIPS Formation vous accompagne pour l'étape suivante :

Modalités de formation :

Présentiel et distantiel, hybride

Modalités d'accès et délais :

Nous contacter dès réception de la recevabilité

Contenus de l'accompagnement :

- Resituer la demande de VAE dans le projet personnel et professionnel du salarié
- Aider le candidat à s'approprier la logique du livret 2, les consignes, la terminologie
- Aider à l'analyse du parcours professionnel et du parcours de formation.
- Aider le candidat à expliciter et formaliser les activités exercées relevant du référentiel de la certification visée. Expliquer, illustrer le contexte, les procédures...
- Aider au choix du vocabulaire, orthographe, syntaxe, ponctuation...
- Dédramatiser le passage de l'oral à l'écrit
- Préparer la présentation orale avec le candidat

Modalités Pédagogiques :

- Entretiens individuels/ collectifs
- Entretiens d'explication
- Outils d'aide à la rédaction
- Simulation jury

Modalités pédagogiques d'évaluation :

Organiser une simulation de soutenance de jury

Public :

Tout Public – Tous niveaux

Les étapes en amont de l'accompagnement :

1. **S'informer** : sur les étapes, la démarche, les acteurs. Les candidats reçoivent toutes les informations utiles à la VAE auprès d'un Point Relais Conseil qui apporte une information et un conseil fondé sur la vérification de la pertinence de la démarche VAE, l'analyse de l'expérience et des activités, la présentation des certifications possibles et l'aide au choix de la certification.

2. **Identifier et choisir la certification** : le Point Relais Conseil en VAE, oriente le candidat vers une certification en rapport avec son expérience.

3. **Faire une demande de recevabilité VAE** : toute démarche de VAE doit faire l'objet d'une demande de recevabilité auprès de l'organisme certificateur. L'organisme certificateur est l'autorité qui délivre les certifications par la VAE (Unités Territoriales de la DIRECCTE pour les titres du Ministère chargé de l'Emploi, le DAVA pour les diplômes du CAP au BTS, l'Université pour les diplômes de l'enseignement supérieur; DRJSCS pour les diplômes de la jeunesse et des sports et pour les diplômes du secteur sanitaire et social, la demande de recevabilité se fait auprès de l'ASP (<http://vae.asp-public.fr>).

Le Point Relais Conseil peut accompagner la constitution du livret 1 (CERFA) sur cette demande de recevabilité obligatoire pour engager la suite de la démarche VAE

87.5 % de réussite
diplômes DAVA

100 % de satisfaction

71 % de réussite
DEAES

15 accompagnements

